

Recat sup

COFACE SERVICES
Société anonyme au capital de 20.294.265 Euros
Siège social : Rueil Malmaison (92500) – 1, rue de l'Union
RCS Nanterre 482 755 741

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DU 4 MAI 2012**

Le quatre mai deux mille douze, à dix heures, les Actionnaires de la Société **COFACE SERVICES**, société anonyme au capital de vingt millions deux cent quatre vingt quatorze mille deux cent soixante cinq euros, ayant son siège social à Rueil Malmaison (92500) – 1 rue de l'Union, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 482 755 741, se sont réunis en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, au siège de la société Coface – 12, cours Michelet – La Défense 10 – 92065 Paris La Défense, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 19 avril 2012 envoyée par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque actionnaire entrant en séance.

La société KPMG, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée, assiste à la réunion.

Madame Yolande LE et Monsieur Eric DOMONT, membres du Comité d'Entreprise, ont été régulièrement informés de la tenue de cette assemblée ; Madame Y. LE assiste à la réunion.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François DAVID, Président du Conseil d'Administration.
Le Président appelle à siéger, comme scrutateurs, Madame Anne SALLE – MONGAUZE (représentant la société Natixis HCP) et Monsieur Jean-Marc PILLU qui déclarent accepter lesdites fonctions.

Madame Frédérique Lagarde est désignée comme Secrétaire de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 6 764 754 actions. Le Président constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....
.....
.....

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2011 au compte Report à Nouveau qui passe ainsi de - 45 944 329 euros à - 41 724 145 euros.

La réserve légale est constituée au niveau de la dotation légale.

Aucun dividende n'est distribué.

L'assemblée générale constate que les capitaux propres s'établissent à 12 002 430,70 euros et sont ainsi reconstitués à une valeur supérieure à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FL